









Atelier thématique 1

Comment optimiser ou changer les pratiques pour consommer moins d'eau?



15 février 2024



9h-12h



Livron-sur-Drôme



Atelier 1 : Comment optimiser ou changer les pratiques pour consommer moins d'eau ?







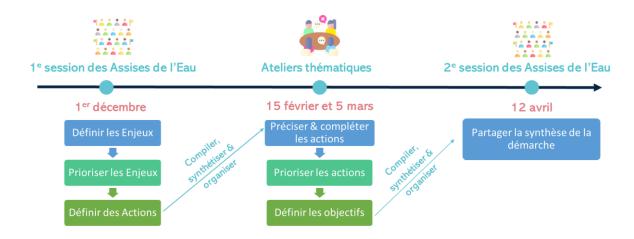


La démarche de dialogue territorial

Les Assises de l'Eau et les ateliers thématiques créent du dialogue entre les différents acteurs de l'eau et les territoires drômois. Cette démarche a pour objectif de construire et dessiner collectivement une feuille de route départementale partagée, avec des actions à mettre en œuvre collectivement

Les Assises de l'Eau se structurent de la manière suivante :

dès 2024.



Synthèse de l'atelier

Le présent document a vocation à restituer de façon non exhaustive l'essentiel des échanges et à synthétiser les productions écrites lors de l'atelier thématique. Les priorités ou les éventuels points de dissensus sont mis en lumière.

L'ensemble de cette matière a permis d'élaborer la « feuille de route » drômoise de l'eau et ses fiches actions. Ces dernières, complétées et précisées à chaque étape du dialogue territorial, seront finalisées après la 2ème session des Assises Drômoises de l'eau du 12 avril 2024.









Introduction

Mot d'accueil



David BOUVIER, Conseiller départemental délégué à la préservation et à la gestion de l'eau a accueilli l'ensemble des participants à ce premier atelier thématique des Assises Drômoises de l'eau copiloté par l'Etat, l'agence de l'eau et le Département.

Il revient tout d'abord sur la première session des Assises de l'Eau qui a eu lieu le 1er décembre 2023. Après un sondage à main levée, il remercie l'ensemble des

personnes qui y ont participé (environ 70% des participants présents à cet atelier).

Il souligne le travail en table de 8, pour la **production d'un matériau riche**, et le **mélange des**

participants, afin de prendre de la hauteur vis-à-vis des situations personnelles vécues. Ainsi, grâce à ces Assises, le dialogue a débuté par une écoute active et attentive permettant à tout le monde d'aller dans le même sens. En ce sens, il rappelle les 3 objectifs des Assises de l'Eau, à savoir :

- Mobiliser à 360° les acteurs du territoire : habitants, élus, collectivités, entreprises, agriculteurs en offrant une place à chacun;
- **Décloisonner et mettre en mouvement** afin de faire émerger des priorités à fort impact face aux défis en matière de ressource en eau ;
- Accompagner la création ou le développement de projets et solutions durables répondant aux besoins des acteurs du territoire.

Présentation du thème de l'atelier

Avec l'accélération du changement climatique et de ses effets sur la ressource en eau et les milieux aquatiques, l'adaptation des territoires et des usages de l'eau devient urgente. Il faut agir plus vite et plus fort, notamment sur les secteurs les plus vulnérables à ces évolutions.

La sobriété consiste à nous questionner sur nos besoins et à les satisfaire en limitant leurs impacts sur l'environnement. Elle doit nous conduire à faire évoluer nos modes de production et de consommation et plus globalement nos modes de vie, à l'échelle individuelle et collective.

Lors des assises de l'eau, les participants ont produit beaucoup de matière, celle-ci a été organisée pour être utilisée comme base de travail pour les 4 ateliers thématiques.

Ce premier atelier thématique "Comment optimiser ou changer les pratiques pour consommer moins d'eau ?" a traité de 3 sous-thèmes principaux intégrant 11 fiches actions issues de la concaténation du grand nombre de fiches action des 1º Assises de l'Eau :

- Réduire la consommation d'eau dans tous les usages
- Optimiser l'utilisation des ressources en eau Stocker, Réutiliser
- Optimiser l'utilisation des ressources en eau Favoriser l'infiltration de l'eau

L'objectif poursuivi par cet atelier était de compléter les actions et d'en ajouter des nouvelles si nécessaire. Il a également été proposé aux participants de prioriser la mise en œuvre des actions, d'en définir des objectifs identiques ou plus contraignants que ceux du plan eau national ou du plan d'adaptation au changement climatique de l'agence de l'eau, et d'expliciter le « comment mettre collectivement en œuvre ces actions ? ».









Temps de travail

Cet atelier s'est déroulé sur le format du world-café. Les participants ont été répartis en 9 tables, avec une représentation de l'ensemble des acteurs de l'eau par table. Ils ont chacun traité les 3 sous-thèmes de l'atelier à tour de rôle, en repartant au fur et à mesure des rotations des travaux des groupes précédents qu'ils ont enrichis.

A) Réduire la consommation d'eau dans tous les usages

La thématique de la **réduction de la consommation d'eau dans tous les usages** a donné lieu à une pluralité de solutions envisagées par les participants : de la tarification à la communication, en passant par l'optimisation du rendement des réseaux d'eau.

Si certaines d'entre elles paraissent plus importantes que d'autres, les participants s'accordent sur le fait que ces actions sont prioritaires et doivent toutes être menées de **front**, **dépendantes les unes des autres**, et qu'un appui par la **réglementation nationale** est nécessaire pour leur bonne mise en œuvre.

1) L'optimisation des rendements d'eau pour la préservation de la ressource

Si **l'amélioration du rendement d'eau** pour tous les usages semble être globalement prioritaire pour optimiser la gestion de l'eau, les participants se sont confrontés aux **problématiques techniques** relatives aux notions de comptabilité et d'indicateurs.

Action 1 : Améliorer l'efficience des réseaux d'eau pour tous les usages

L'objectif est partagé, il s'agit de **travailler sur le rendement de réseau** afin d'évaluer la performance des services. Les objectifs à atteindre sont à minima les objectifs règlementaires (décret du 27 janvier 2012).

Cet indicateur n'est toutefois pas représentatif de tous les services. Il convient également de s'intéresser aux **Indices linéaires de Perte** ainsi qu'aux **Indices linéaires de volume non comptés**. Ce dernier indicateur permet notamment une **évaluation des points de prélèvements sans comptage**. Il conviendrait enfin de prendre en compte les caractères ruraux/semi urbains/urbains des services. Le calcul des indicateurs doit être réalisé sur la base de **variables fiables** ce qui pose la question de l'état des parcs compteurs et de leurs âges moyens.

2) Une meilleure connaissance des volumes prélevés et prélevables

Le manque de connaissance des volumes prélevés est un frein à la réduction de la consommation d'eau par les usagers. Les participants regrettent un manque de communication au sujet des volumes prélevés, des volumes prélevables et du patrimoine existant (AEP, forages domestiques).

L'une des solutions principalement envisagées consiste à **installer des compteurs et à mettre en place la télérelève**, néanmoins le ratio coût/efficacité doit être évalué. Par ailleurs, la question de l'utilisation des données collectées se pose et reste un sujet sensible.

Action 2 : Installer des compteurs de prélèvements/de consommation

Ce point est intimement lié au premier. Il s'agit d'améliorer la connaissance des volumes prélevés et consommés et d'optimiser la gestion des réseaux en traquant les fuites. Par ailleurs, la nécessité de mettre en place (voir de généraliser) la télérelève a été largement évoquée : en production et sur les compteurs de sectorisation mais aussi chez les usagers domestiques.









Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...



 Connaissance et comptage pour les usagers domestiques (levier législatif, connaissance/facturation/incitation) pour répondre à besoin d'équité entre usagers avec la réalisation de diagnostics sur les forages

3) Un accent à placer sur la sensibilisation et la communication de tous les usagers

Les participants ont pointé la nécessaire **communication** et **sensibilisation** aux enjeux de préservation de la ressource en eau à mener auprès de tous les publics, tous les usagers de l'eau, grâce à des campagnes adaptées et précises. Celles-ci permettront de **généraliser les comportements vertueux**, au même niveau que **l'amélioration de la connaissance**.

Action 4 : Induire des comportements vertueux économes en eau

La mise en œuvre de cette action passe nécessairement par de la **communication adaptée à tous les publics** (y compris les touristes, résidents secondaires), **locale et précise**, menée par les collectivités et les acteurs économiques (agriculteurs, industriels, hébergements touristiques, etc.) sur **l'état de la ressource en eau**. Les supports de communication sont à développer à l'échelle départementale tout en ciblant également les zones fortement touristiques (gîtes, camping, hôtel)

Elle passe également par une **sensibilisation** à mener **dès le plus jeune âge** en intervenant dans les écoles.

Un autre volet pourrait consister à faire évoluer les consommations alimentaires (agir sur l'assiette du consommateur) en renforçant le volet eau dans les Programmes Alimentaires Territoriaux pour une meilleure compréhension des consommateurs sur le lien/impact entre eau et alimentation.

Enfin, l'accent est mis sur la nécessaire exemplarité des bâtiments et espaces publics.

Action 3 : Déployer des dispositifs et promouvoir des actions hydro-économes

Au-delà des dispositifs hydro-économes qui devraient être généralisés, la question de leur intégration dans la **conception des nouveaux parcs immobiliers** doit être centrale. Là encore, l'exemplarité des bâtiments et espaces publics est primordiale.

4) Le prix de l'eau pour réduire les consommations?

La **tarification de l'eau** a été évoquée comme une solution permettant de réduire la consommation, en jouant sur les prix. En effet, son augmentation n'est pas écartée, à condition qu'elle reste **juste et équitable**, pour une meilleure **acceptabilité**. Néanmoins, la tarification progressive systématique de l'eau pose la question des **usages économiques** de l'eau potable.

D'autre part, la tarification saisonnière a été évoquée comme une possibilité, à expertiser.

Action 5 : Appliquer une tarification différenciée de l'eau potable pour inciter à limiter les consommations

La mise en place d'une **tarification progressive** est pointée comme un outil pertinent et incitatif pour une bonne maîtrise des consommations. Elle se heurte toutefois à la présence **d'usages économiques** raccordés au réseau d'eau potable pour lesquels l'impact est potentiellement fort (cas des élevages notamment). Le cas des **zones touristiques** pose également question avec la nécessité d'une relève des compteurs propre à l'étiage. Cette difficulté peut toutefois être contournée par la pose de la télére-lève comme vu précédemment.









Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...



- Créer une obligation législative pour les nouvelles constructions et réhabilitations



B) Optimiser l'utilisation des ressources en eau – Stocker, Réutiliser

Du stockage de l'eau à sa réutilisation, les participants pointent la nécessité d'une **gouvernance adaptée pour leur mise en œuvre**, d'une **clarification des financements** et de la responsabilité vis-à-vis de ces dispositifs. Tout doit être mis en œuvre pour dimensionner le potentiel de ces solutions et permettre **l'expérimentation** des acteurs dans ces domaines.

1) Stockage et infiltration

Les participants s'accordent sur le fait que le fonctionnement naturel des milieux et les techniques naturelles doivent avant tout être privilégiées pour recharger les nappes et favoriser l'infiltration de l'eau, tout en n'excluant pas les autres techniques de stockage localement, à condition qu'elles respectent le bon fonctionnement des milieux naturels.

Ainsi, **l'infiltration** doit être privilégiée, nécessitant un lien avec les documents d'urbanisme (exemple : PLU pour favoriser l'infiltration à la parcelle, techniques de construction pour économiser l'eau, etc.).

Le **stockage** apparaît comme un sujet clivant (certains estiment qu'il ne favorise pas la transition et le changement de pratiques), qui nécessite une bonne connaissance des impacts sur les milieux. Les administrations doivent être facilitatrices et accompagner les acteurs. Par ailleurs, une vigilance doit être portée sur les types de stockage et d'alimentation des retenues, ainsi que sur la **qualité** de l'eau de l'eau stockée.

Le respect de la règlementation existante, la préservation et la restauration des milieux naturels (zones humides, etc) doivent être les premiers leviers à mettre en œuvre avant les solutions artificielles pour le stockage et l'infiltration.

Action 11: Recharger les nappes

Les nappes se rechargent par **l'infiltration des eaux de pluie**. Mais l'artificialisation des sols perturbe souvent cette infiltration en accentuant le **ruissellement de surface**. Deux axes sont identifiés pour recharger les nappes en favorisant l'infiltration :

- à l'échelle du bassin versant : identifier les sites permettant une recharge naturelle et les préserver, voire les restaurer quand c'est possible : zones humides ; espaces de bon fonctionnement des cours d'eau permettant de ralentir les écoulements ; secteurs permettant l'hydrologie régénérative. Ces actions nécessitent autant que possible une maîtrise du foncier
- à l'échelle locale : favoriser **l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle** dans les règlements des **documents d'urbanisme** ; favoriser la désimperméabilisation des espaces publics









Action 6 : Stocker l'eau artificiellement pour tous les usages

Le stockage peut être une solution pour réduire les prélèvements d'eau en période d'étiage. Il doit venir en complémentarité des solutions de sobriété et des impératifs de préservation du fonctionnement naturel des milieux. Le stockage doit ainsi être destiné à substituer des prélèvements dans les secteurs déficitaires (prioritairement en Zone de répartition des eaux) en période d'étiage. Il ne doit pas dégrader les milieux (éviter les zones humides) ni consommer trop de foncier agricole. Il n'est pas non plus destiné à augmenter les surfaces irriquées.

En privilégiant une approche multi-usage, le stockage peut prendre la forme de :

- Retenue collinaire permettant de stocker les eaux de ruissellement
- Stockage par dérivation de cours d'eau en période hivernale dans l'optique de maintenir les débits dans les cours d'eau en période d'étiage

Cette action est l'objet d'importants désaccords entre les participants. Elle permet pour certains de remédier à la diminution de la quantité d'eau disponible en période d'étiage. Pour les autres, la construction de retenue n'incite pas à la transition et aux changements de pratiques agricoles, mais encourage à perdurer le modèle agricole actuel.

En complémentarité des solutions d'infiltration, le **stockage à la parcelle**, en milieu urbain, doit être prévu dans les documents d'urbanisme. Sa mise en œuvre doit être favorisée par l'accompagnement à la mise en place de récupérateurs d'eau de toitures, dans un but de réutilisation des eaux de pluie.

Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...

 Inciter (voire obliger) le stockage et l'infiltration des eaux pluviales pour toute nouvelle construction neuve individuelle et collective ou rénovation, en cohérence avec les besoins

Cette action concerne le plus grand nombre : les particuliers, les acteurs du tourisme ou encore les collectivités. Elle nécessite d'avoir une vision de l'utilisation post stockage avec un raisonnement à l'échelle d'un quartier et pas uniquement de la parcelle. Pour sa mise en application, elle doit s'inscrire dans les documents d'urbanisme SRADDET et SCOT, à l'échelle du département, du PTGE, de la Région.

Plusieurs risques ont été soulevés, parmi lesquels : la contrainte technique à la réalisation de l'action, les risques sanitaires, l'absence de volonté politique, les complexités administratives, ou encore la possibilité de mauvaise gestion (pullulation de moustiques).



 Encourager l'infiltration à la parcelle, étudier des techniques de construction permettant de garder l'eau

Cette action nécessite d'être rendue obligatoire dans les PLU, en créant un chapitre propre sur l'eau à la parcelle. Elle nécessitera de remodeler les terrains pour ralentir l'eau. La qualité de l'eau et le type de sols sont nécessairement à étudier pour réaliser cette action, dont les collectivités et industriels devront s'emparer.

- Aménager pour limiter le ruissellement et augmenter l'infiltration

Cette action doit s'appliquer en priorité sur les territoires où cela n'existe pas, et où cela est possible au niveau géologique. Elle est importante à réaliser car elle permettrait de favoriser le retour de l'eau à la nappe. L'infiltration doit ainsi être réfléchie à l'échelle des documents d'aménagement, en lien avec l'urbanisation et l'artificialisation des sols.









- Travailler sur la géomorphologie des cours d'eau pour recharger les nappes

Il s'agit ici de valoriser les zones d'expansion en crue, tout en veillant à la qualité de l'eau et au foncier disponible. Pour ce faire, cette action nécessite une législation propre, incluant l'aménagement du territoire.

- Encourager l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle
- Faire et généraliser les puits perdus

2) Réutiliser les eaux (REUSE/REUT)

Les participants ont placé les mesures liées à la **réutilisation des eaux usées** comme centrales dans les changements de pratiques visant à consommer moins d'eau : de manière plus consensuelle pour les **usages domestiques ou industriels**, mais plus clivante pour les **usages agricoles** (au regard des risques sanitaires posés par une irrigation avec des eaux usées traitées).

Pour leur bonne application, des **évolutions réglementaires** sont nécessaires rapidement, offrant une **plus grande souplesse sanitaire** et permettant **l'expérimentation**. Si une souplesse est certes demandée, celle-ci doit tout de même veiller à contraindre l'application des mesures à la bonne qualité de l'eau, posant la question de la **responsabilité des acteurs**.

Action 10 : réutiliser les eaux non conventionnelles (eau pluviale, eau usée traitée, eau de process)

La réutilisation des eaux est la suite logique du stockage. Elle doit donc s'envisager pour **tous les usages**, en gardant comme priorité le sujet de la **qualité** et des risques sanitaires. Pour cette raison, les actions envisagées visent à :

- Favoriser la réutilisation des eaux de ruissellement ou de toiture (en lien avec l'action sur le stockage) ou d'équipements publics (pour l'arrosage des espaces verts ou le stockage avant infiltration) autant par les collectivités que par les personnes privées
- Poursuivre et accompagner les industriels dans l'amélioration de leur process par la réutilisation des eaux, en s'appuyant sur l'ingénierie déployée par les chambres consulaires (personnel dédié en CMA et CMI). Un focus est fait par certains participants sur les eaux issues des process de refroidissement.
- Étudier/expérimenter les solutions de réutilisation des eaux usées traitées de stations d'épuration avec comme postulat : la substitution aux prélèvements en ZRE, l'analyse de l'impact sur le soutien d'étiage assuré par les rejets des eaux usées traitées, le respect de toutes les garanties sanitaires. La complexité de ces projets nécessite un accompagnement (technique, juridique) fort des acteurs.

Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...

- Réutiliser les eaux à la parcelle



Il s'agit ici de rendre obligatoire la réutilisation à la parcelle au moment de la construction aux bureaux d'études et architectes, mais aussi aux industriels, en modifiant la réglementation associée.

- Étudier des techniques de construction permettant de récupérer l'eau









- Étudier les modalités de séparation des eaux usées issues de REUT des autres ressources

Pour sécuriser l'utilisation et les eaux usées dans les habitations, le législateur doit permettre opérationnellement la création de circuits fermés, et de double-circuits. Pour autant, des financements devront être trouvés pour réaliser ces travaux, et il faudra préalablement définir qui surveille et qui est responsable.

C) Optimiser l'utilisation des ressources en eau - Favoriser l'infiltration



L'optimisation des ressources en eau est un enjeu majeur, en particulier dans le contexte actuel de changement climatique et de pression croissante sur les ressources naturelles.

Il est important de valoriser les pratiques agricoles qui favorisent l'infiltration de l'eau et de partager les bonnes expériences en matière de végétalisation et de gestion de l'eau dans les territoires.

Les collectivités doivent jouer un rôle de modèle et d'accompagnateur pour encourager tous les acteurs à

adopter des pratiques plus durables.

En mettant en avant les succès locaux, il est possible de motiver un changement de comportement et de favoriser une gestion plus durable des ressources en eau. De manière transversale, une communication positive et inclusive est essentielle pour assurer le succès de ces initiatives.

1) L'infiltration de l'eau dans le sol par les techniques naturelles

Action 7 : Favoriser l'infiltration et préserver les milieux et leur fonctionnement

L'objectif principal mis en avant par les participants est de **ralentir les écoulements et de retenir l'eau** dans les sols, à travers la mise en œuvre de pratiques favorisant l'infiltration de l'eau : hydrologie régénérative, plantation de haies, création de noues... L'efficacité des techniques fondées sur la nature d'infiltration des eaux est discutée : si elles sont jugées adaptées par certains, permettant une recharge naturelle des nappes phréatiques, d'autres soulèvent les risques quant à la **qualité de l'eau** qui pourraient accompagner de telles méthodes.

Par ailleurs, les participants à cet atelier ont mis en avant le nécessaire accroissement de la connaissance des stockages naturels et de la nature des sols pour une action territoriale adaptée, sur les bassins versants. En effet, aujourd'hui, le manque de connaissance rend difficile la définition d'actions adaptées localement.

2) Les surfaces agricoles centrales dans l'infiltration des eaux pluviales pour la recharge de la ressource en eau

Action 8 : Adapter les pratiques agricoles et les assolements

L'infiltration des eaux pluviales nécessite une attention particulière sur les **espaces agricoles**, qui occupent une superficie significative. Afin de la rendre opérationnelle, il est également nécessaire d'augmenter la qualité des sols.

A cet effet, la question de la dimension des exploitations agricoles soulève un dissensus : réduire leur taille pourrait permettre une meilleure connaissance et gestion des sols par les agriculteurs, mais il est









également argumenté que la taille n'est pas le facteur déterminant, mais plutôt les méthodes de gestion et les types de cultures pratiquées. Par ailleurs, les grandes exploitations ont potentiellement plus de ressources pour investir dans du matériel d'analyse qui permettrait d'avoir des pratiques plus durables.

3) S'appuyer sur l'urbanisme et l'aménagement pour favoriser la désimperméabilisation des sols

Action 9 : Désimperméabiliser et limiter l'imperméabilisation des sols

L'artificialisation des sols est au cœur des préoccupations, confrontant le **développement** démographique et économique à la préservation de l'environnement. Ce dilemme souligne la nécessité de trouver un équilibre entre croissance et protection des ressources naturelles. Ainsi, il est impératif pour les participants de désimperméabiliser les zones urbaines et les zones industrielles pour maximiser l'infiltration de l'eau. Cette stratégie contribue à la création d'îlots de fraîcheur et limite l'élévation des températures, ce qui est essentiel pour améliorer la résilience climatique des villes.

En conséquence, les politiques d'urbanisme doivent être alignées avec les **objectifs de gestion de l'eau**, en encourageant l'infiltration au plus près du point de chute de l'eau. Pour cela, des aménagements législatifs et des incitations financières sont nécessaires. Il est également nécessaire de renforcer la **cohérence entre les différentes politiques locales**, qu'elles concernent l'urbanisme, l'agriculture ou la gestion des ressources en eau, pour éviter les contradictions et maximiser l'efficacité des actions entreprises.

Quelques autres actions ou modalités opérationnelles discutées par les participants...

- **Réduire/Eviter l'imperméabilisation**, en faisant évoluer les règlements d'urbanisme qui pourraient imposer, par exemple, l'utilisation systématique de revêtements drainants pour les nouveaux projets.



- Maitriser l'artificialisation des sols et le développement urbain en faveur de la ressource en eau.

Pour cela, il s'agit d'inclure un volet eau (adéquation ressources/besoins, impact du développement urbain sur la ressource) lors des réflexions de révision des documents d'urbanisme (SCOT et PLU).

Enfin, en chapeau à deux sous-thèmes, il est à noter qu'un débat oppose la **restauration des milieux naturels en faveur de l'infiltration et la construction d'ouvrages artificiels pour retenir l'eau**. D'un côté, la restauration vise à favoriser les processus naturels et la biodiversité, tandis que de l'autre, la création d'ouvrages peut offrir des solutions immédiates à la gestion des ressources en eau mais peut aussi altérer les écosystèmes.

Conclusion



Les différents éléments produits lors de cet atelier seront également utilisés pour les ateliers du 5 mars 2024.

David BOUVIER, Conseiller départemental délégué à la préservation et à la gestion de l'eau a clôturé la séance en saluant le travail des personnes présentes, fruit d'un savant mélange des acteurs aux différentes tables.

Il a tenu à remercier les participants pour leur présence.